

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 23 février 2024

Date d'affichage : 22 février 2024

Nombre de conseillers : en exercice /\_29\_/ présents /\_25\_/ votants /\_29\_/

### L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT NEUF FÉVRIER

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric GRILLON, Maire.

Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, D. GONÇALVES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE CORLOBÉ, C. TIPHINEAUD, E. BIANAY-BALCOT, J. QUEIJO, M. GRIMONT, , S. JUGAL, T. BAYRAK, M. LE GOFF, V. MOREAU, D. ASSO, S. QUINTYN, C. SILVA, V. BAYOUT, M. SEMADENI, C. CONTAMIN

Absents représentés :

C. MOYNEZ  
P. QUÉRO  
M. ALOUI  
S. SABLITCH

procuration à

M. FERNANDEZ  
É. GRILLON  
P. ROUYER  
S. JUGAL

Secrétaire de séance : Patrick ROUYER est désigné, à L'UNANIMITÉ, par le Conseil Municipal.

### OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES AXE 3 ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la proposition de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne de soutenir par des fonds l'engagement et la participation des enfants et des jeunes,

**CONSIDERANT** que le dossier Fond Public et Territoire concerne projet du mini-séjour réalisé du 31 juillet au 3 août 2023 qui a fait l'objet d'un avis favorable en commission d'action sociale de la CAF le 13 septembre 2023,

**CONSIDERANT** que la subvention de fonctionnement allouée serait de 5 794.00 € pour un cout total du séjour de 8 743.00 €,

VU l'avis de la commission Services à la population en date du 26 février 2024.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Christelle QUÉRO,**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la convention.

**DIT** que la convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024 pour le projet se déroulant sur l'exercice 2023.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Madame la Trésorière Principale d'Orly

**CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

Fait à Ablon-sur-Seine, le 1<sup>er</sup> mars 2024

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

*Date départ préfecture le*

*Certification exécutoire le*

*Date d'affichage le*

*Conseil municipal du 29 février 2024*



Eric GRILLON  
Maire d'Ablon-sur-Seine